PERMIS B – (BOITE MANUELLE FORMATION TRADITIONNELLE)

Réglementation et organisation

Le REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) vise à former des conducteurs plus responsables ayant une meilleure connaissance des risques, des influences et des pressions sociales.

Objectifs de qualification :

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de se présenter et de réussir l'épreuve théorique générale et l'épreuve pratique du permis de conduire catégorie B

Objectifs pédagogiques de la formation :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et de sécurité routière permettant de se présenter aux examens théorique général et pratique du permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur relevant de la catégorie B telle que définie aux articles R221-4 à R221-8 du Code de la Route.

Public concerné et Prérequis :

Toute personne souhaitant conduire un véhicule de la catégorie B sur la route : particulier, salarié, demandeur d'emploi, être âgé de 16 ans minimum.
L'entrée en formation est soumise à la validation de la demande d'inscription au permis de conduire auprès de l'ANTS (http//:ants.gouv.fr).
Le programme de formation est conforme au référentiel de formation REMC

Compétences visées et résultats attendus :

- L'apprenant doit acquérir les différentes compétences nécessaires pour l'obtention de l'examen théorique général et l'examen pratique du permis de conduire (conformément à la réglementation).
- Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans les conditions normales
- Circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Programme de formation :

- ***Une évaluation de départ obligatoire*** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- ***Une formation théorique*** pour la préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des tests et/ou cours de code sur les différents thèmes de l'examen (règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements-dépassements, arrêt-stationnement, visibilité-éclairage, conduite pratique, éco conduite, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation).
- ***Une formation pratique de 20 heures de conduite minimum obligatoire***

Module 1 : Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul (mini 8h)
Connaitre les principaux organes du véhicule et savoir effectuer les vérifications courantes
S'installer et descendre du poste de conduite
Démarrer et s'arrêter à diverses allures
Diriger la voiture en avant et en arrière, en ligne droite et en courbe, en adaptant allure et trajectoire.

Module 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales (mini 6 h)
Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
Adapter l'allure aux situations
Détecter, identifier, et franchir les différentes intersections selon leur régime de priorité et changer de direction
S'arrêter et stationner en sécurité

Module 3 : Circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers (mini 4 h)
Evaluer et maintenir les distances de sécurité
Croiser, dépasser, être dépassé

Type de formation : initiale

Référence de la formation : AE08

Durée : 20 heures minimum de conduite obligatoire (Evaluation de départ obligatoire)

Tarif : 849 € TTC (selon forfait)

Agrément dans le département :

- **GARD** : 850 rue Etienne Lenoir – Km Delta II – 30900 NIMES

Equipements :
Salles d'enseignements équipées de tableaux blancs, écrans, vidéoprojecteurs, multimédia, internet, véhicules « école » double commandes adaptés et réglementaires.

Accès aux locaux et salle de formation accessible aux personnes à mobilité réduite : nous contacter pour préciser l'aménagement souhaité

Participant : seul pendant les heures de conduite

Modalités et délais d'accès (dates de formation, conditions d'inscription, devis, …) : Nous consulter ou visible sur notre site internet. Réponse max sous 48 heures.

L'inscription auprès de notre centre de formation peut se faire tout au long de l'année, sous réserve de disponibilités de place, et selon les modalités de prise en charge. (nous consulter).

LES +

- Acteur en sécurité routière et formations ce qui nous permet d'avoir une pédagogie adaptée
- Nous avons formé pendant des années les

Responsable de l'organisme de formation : Patrice FARRUGIA
Référent(s) formation de l'organisme : Sandra PONCE / Patrice FARRUGIA / Nicolas TORRES
Responsable pédagogique : Nicolas TORRES / Patrice FARRUGIA

PERMIS B – (BOITE MANUELLE FORMATION TRADITIONNELLE)

Conduire en virage, en déclivité, à l'adhérence ou à visibilité réduite
Connaitre les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense

Module 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique (mini 2 h)
Préparer un déplacement et suivre un itinéraire de manière autonome
Connaitre les principaux facteurs de risque au volant, les recommandations à appliquer et les comportements à adopter en cas d'accident
Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule
Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
Pratiquer l'éco conduite

Organisation de la formation :
- Evaluation de départ obligatoire
- Partie code de la route : en e-learning (code en ligne) ou en présentiel
- Partie pratique : formation initiale de 20 heures de conduite minimum en présentiel sur véhicule auto-école double commandes.

Méthodes pédagogiques utilisées :
- Evaluation initiale obligatoire
- Méthodes active et participative adaptées en auto-école
- Alternance d'exercices concrets, de mise en situation et d'apports théoriques
- Mise en situation de réflexion
- Tests, cours de Code de la route
- Examens blancs Code de la route
- Evaluation conduite
- Examen blanc conduite

Modalités d'évaluation des acquis :
- Evaluation initiale obligatoire (qui détermine le nombre d'heures préconisées de conduite)
- Evaluation orale ou écrite (tests de Code conforme à l'ETG, mise en situation conduite)
- Exposé théorique
- Bilan intermédiaire et examen blanc conduite

L'évaluation ETG sanctionnée par un examen
L'évaluation pratique sanctionnée par le passage d'un examen devant un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière

Dispositif des suivis :
Fiche de suivi, Feuille d'émargement individuelle (pour les formations s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle).
Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques de l'enseignant, les méthodes et supports utilisés …

Validation de la formation :
Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Validation visée :
Titre du permis de conduire « permis B VL ».

Qualification des formateurs :
Titulaire Bepecaser en TP ECSR
Autorisation d'enseigner en cours de validité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :
Certains handicaps étant incompatibles avec la conduite des véhicules terrestres à moteur, il est demandé aux personnes atteintes d'un handicap qui souhaitent suivre cette formation, de nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les opportunités, possibilités, difficultés dans le suivi de cette formation.

Taux de satisfaction stagiaires année 2025 :
Taux de réussite :
86 % de réussite au 1er passage permis B
100 % de réussite au 2ème passage du permis B
Taux de satisfaction élèves : 74 %

Documents à nous produire :
- 1 code e-photo + 1 photo d'identité
- Un justificatif d'identité (pièce d'identité en cours de validité)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom du demandeur, sinon une attestation sur l'honneur justifiant qu'il est hébergé depuis plus de 3 mois avec justificatif de domicile et pièce d'identité de la personne qui l'héberge
- Attestation de recensement pour les 16/18 ans
- ASSR ou ASSR 2 pour les moins de 21 ans
- Certificat de participation à la journée d'appel (JAP) pour les 18/25 ans
- Permis AM ou BSR
- Règlement ou accord de prise en charge

Contact :
Automobile Club - 850 rue Etienne Lenoir – Km Delta II - 30900 NIMES
Tél : 04 66 04 01 62
Email : contact@automobileclub.fr
Site internet : www.automobileclub.fr
Siren : 775 913 700
N° déclaration d'activités : 91300127930
N° Agrément : E 19 030 0009 0 délivré par le Préfet du lieu de la formation.

Date : ..... / ..... / .....

Noms : ..... Prénoms : .....

Signature